Le parcours du candidat pour la VAE

MAJ avril 2025

Positionnement VAE

Réflexion personnelle sur le choix du diplôme présenté en VAE

Livret 1 sur le site de l'ASP (salariés secteur publique)

Dossier de faisabilité dans les 8 jours suivant l'inscription sur France VAE (tous les autres secteurs)

Dépôt du dossier auprès du certificateur :
Refus : non recevable
Accord : réception de la notification de recevabilité

Délai moyen 15 jours

Réalisation du dossier de validation (livret 2)

0 à 30 heures en individuel ou collectif

Accompagnement à l'écrit du dossier de validation et préparation au passage devant le jury

Durée moyenne entre 6 et 8 mois

En parallèle de l'accompagnement :

-possibilité de session de formation (jusqu'à70h) pour compléter vos connaissances

-pré requis pour le diplôme (FGSU)

-possibilité de réaliser un stage pour approfondir votre expérience.

Post jury

Validation totale
Validation partielle
Aucune validation

-Possibilité d'un deuxième accompagnement de préparation avant le passage au jury
-Possibilité d'un complément de formation en centre pour valider les compétences non acquises

Durée variable selon les résultats

Les salariés du privé, les aidants familiaux et les demandeurs d'emploi doivent s'inscrire sur le site : https://vae.gouv.fr/ et choisir l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) MFR Annecy
Les salariés du secteur publique doivent s'inscrire sur le site : https://vaedem.asp-public.fr/vaedems/

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DU CHOIX DE VOTRE DIPLOME AU POST JURY